



4^{ème} Tournoi National B de Tennis de Table le dimanche 11 juin 2017

☞ **Article 1** : Le Tennis de Table Teilleulais organise son quatrième tournoi national B le **dimanche 11 Juin 2017** sur **24 tables** au **Complexe Socio-Culturel et Sportif, rue du Collège à Le Teilleul**

☞ **Article 2** : Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses des Ligues de France licencié(e)s à la FFTT. Les joueurs devront être munis de leur licence lors du pointage. Les classements pris en compte sont ceux en vigueur au 1^{er} janvier 2017 (phase 2). Ce tournoi se déroulera selon les règles de la FFTT, une tenue sportive et réglementaire sera obligatoire.

☞ **Article 3** : Le tournoi comprendra les tableaux suivants :

Tableau :	Catégorie	Engagement	Horaire de début
A	5 à 7 (de 500 à 799 pts)	7 €	10 h 30
B	5 à 9 (de 500 à 999 pts)	7 €	9 h 00
C	5 à 11 (de 500 à 1199 pts)	7 €	11 h 30
D	5 à 13 (de 500 à 1399 pts)	7 €	9 h 00
E	5 à 15 (de 500 à 1599 pts)	7 €	12 h 30
F	5 à 17 (de 500 à 1799 pts)	8 €	10 h 00
G	5 à Non numérotés (de 500 à 2036 pts)	8 €	14 h 00
H	Toutes Catégories Dames	5 €	12 h 30
I	JEUNES (joueurs ou joueuses né(e)s en 2002 ou après ayant moins de 600 pts)	5 €	14 h 00
J	DOUBLES pour les joueurs n'ayant qu'un seul tableau en cours (Clts cumulés inférieurs ou égal à 3000)	6 € par équipe	Organisé selon l'horaire général

▶ Le nombre d'inscrits par tableau est limité à :

- à **48 joueurs** pour les tableaux **A, B, C, D et E**.
- à **36 joueurs** pour les tableaux **F et G**.
- à **24 joueurs** pour les tableaux **H et I**.

☑ Les joueurs ne pourront pas s'inscrire dans deux tableaux qui sont sur le même créneau horaire.

▶ Les organisateurs du tournoi se réservent la possibilité de jumeler, voire supprimer un tableau qui n'aurait pas suffisamment d'inscrits (**Moins de 6 joueurs**)

☞ **Article 4** : Chaque pongiste pourra participer au maximum à 2 tableaux + le double éventuel.

Le classement des joueurs et joueuses pris en compte pour le tournoi est celui de la 2^{ème} phase de la présente saison 2016-2017, paru en janvier 2017.

Les féminines disposent d'un tableau Dames, mais elles pourront participer aux tableaux Messieurs dans la limite des points figurants sur leur licence.

☞ **Article 5** : Dans chaque tableau (sauf le tableau J des Doubles), les rencontres débiteront par des poules de 3 (ou 4) joueurs. Les deux premiers de chaque poule entreront alors dans un tableau à élimination directe. Les parties se dérouleront au meilleur des cinq manches.

Un tableau J des Doubles sera organisé sous réserve du respect de l'horaire général : il se déroulera par élimination directe. Les inscriptions se feront sur place.

- ☞ **Article 6** : Le forfait d'un joueur pourra être prononcé 5 minutes après le deuxième appel de son nom.
- ☞ **Article 7** : Les balles plastiques homologuées 40 mm seront fournies par les joueurs.
- ☞ **Article 8** : De nombreux prix en espèces ainsi que des lots récompenseront l'ensemble des tableaux :

Tableau :	Catégorie	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème} et 4 ^{ème}
A	5 à 7	35 € + coupe	20 €	lot
B	5 à 9	40 € + coupe	20 €	lot
C	5 à 11	45 € + coupe	25 €	lot
D	5 à 13	50 € + coupe	30 €	20 €
E	5 à 15	65 € + coupe	40 €	25 €
F	5 à 17	80 € + coupe	45 €	30 €
G	5 à Non numérotés	120 € + coupe	60 €	35 €
H	Toutes Catégories Dames	50 € + coupe	25 €	lot
I	JEUNES	<i>Coupe au 1^{er} et lots pour les 4 premiers</i>		
J	DOUBLES	<i>Dotation selon le nombre de participants</i>		

Article 9 : Les engagements seront clos le samedi 10 juin 2017 à 20 h. (possibilité par Téléphone)

Ils devront parvenir avec leur règlement à :

LECOQ Didier 20, rue des Vignes
50640 LE TEILLEUL

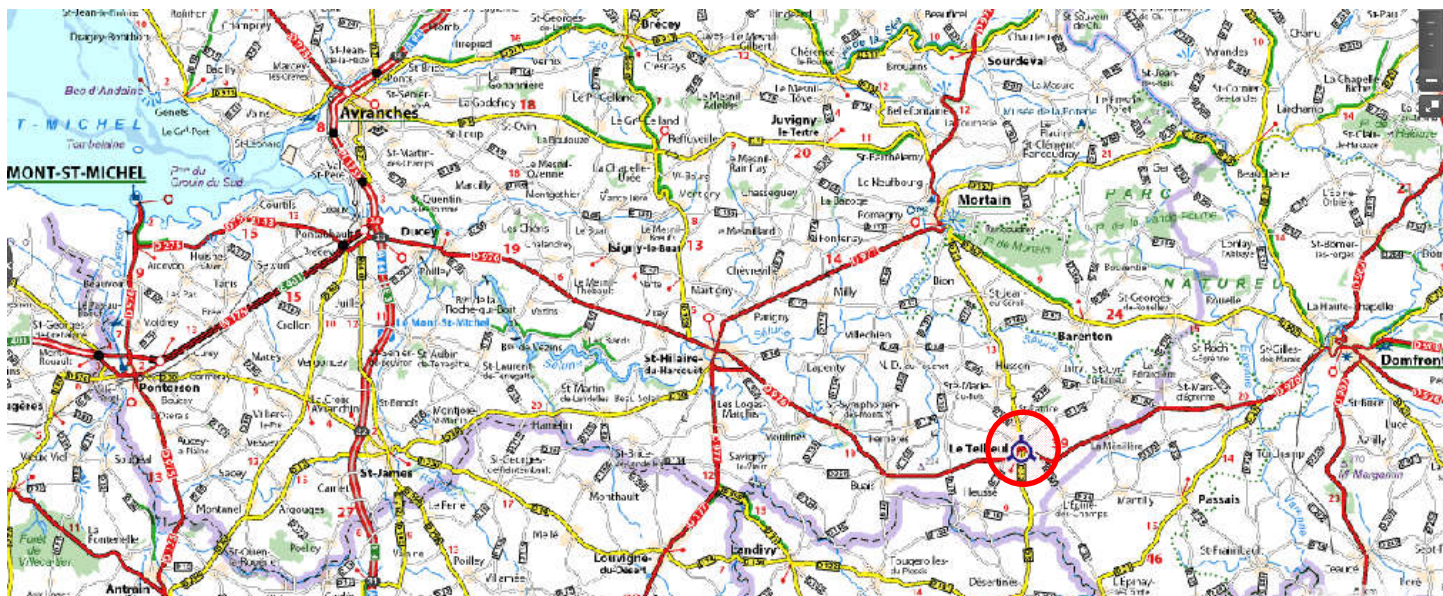
☎ : 02.33.59.99.83
06.20.16.46.27

Courriel : did.lecoq@orange.fr

Seuls les engagements des Doubles seront pris le jour même.

- ☞ **Article 10** : Une buvette sera mise en place avec boissons, sandwiches, saucisses grillées au barbecue et Frites
Les personnes pourront s'installer sur des tables en plein air si le temps le permet.
- ☞ **Article 11** : Ce tournoi est homologué par la FFTT sous le n° en date du ... / ... /2017. Le tirage au sort aura lieu le samedi 10 juin 2017 à partir de 19 h à la salle Omnisports de Le Teilleul.
- ☞ **Article 12** : Tout engagement vaut acceptation du présent règlement. Le T.T Teilleulais décline toute responsabilité civile et pénale en cas de perte, vol, bris de matériel ou d'accident pouvant survenir pendant le tournoi.
- ☞ **Article 13** : Tout litige sera tranché par le Juge Arbitre du tournoi, monsieur **Joël DERENNE** (JA 3)

D'avance, merci pour votre participation.



<http://club.quomodo.com/tennisdetableteilleulais/accueil/bienvenue>